AMSTEIN + WALTHERT

Charte de chantier vert – lot curage

Réhabilitation du R+1 du bâtiment Montmorency du Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains et rénovation thermique



Version v1 / septembre 2026

Amstein + Walthert SAS, Besançon, 17 rue de Blanchot, F-25770 Serre Les Sapins
Téléphone +33 4 78 95 29 69, amstein-walthert.fr

Mentions légales

Mandant
Groupement Hospitalier de Territoire Côte-d'Or Haute-Marne
5 Boulevard Mal de Lattre de Tassigny
21000 DIJON

Mandataire
BOUILLON BOUTHIER SAS D'ARCHITECTURE
1b rue du Souvenir - 88190 GOLBEY
03 29 31 39 69

Bureaux d'études QEB
Amstein + Walthert SAS, Besançon
17 rue de Blanchot
F-25770 Serre Les Sapins
+33 4 78 95 29 69

Référant
Margaux CHAGUE

Distribution
Mandataire MOE

Version
v1, 22 septembre 2026

Approuvé
Septembre 2026

Désignation
/AW_900692_PRO_charte_chantier_curage_v1

AMSTEIN + WALTHERT

Table des matières

Définitions **4**
1 Introduction **6**
1.1 Présentation du projet 6
1.2 Modalités 6
2 Objectifs **6**
2.1 Objectifs de la présente charte 6
2.2 Objectifs de valorisation 7
2.3 Réemploi 7
3 Organisation **8**
3.1 Répartition des rôles 8
3.2 Information des riverains 8
3.3 Document à remettre dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre 8
3.4 Préparation du chantier 8
4 Synthèse des prescriptions environnementales **9**
5 Signatures **12**
6 Annexes **14**
6.1 Communication 14
6.2 Exemple de Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) 16
6.3 Trame SOGED 19

Amstein + Walthert SAS, Besançon, 17 rue de Blanchot, F-25770 Serre Les Sapins
Téléphone +33 4 78 95 29 69, amstein-walthert.fr

Définitions

Sera nommé dans le document « matériaux de réemploi » tout matériau de réemploi ou de réutilisation tel que défini ci-après. Autrement dit, tout matériau qui est identifié, dès ce stade, comme matériau dont l'exutoire n'est pas un centre de traitement des déchets est considéré comme matériau de réemploi.

Réemploi : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus sur site ou hors site. *Exemple : Réemploi d'une chaise en chaise*

Réutilisation (up cycling) : Toute opération par laquelle une substance, produit ou matière, devenu un déchet, est utilisée à nouveau. Cette dernière utilisation peut être différente de l'usage pour lequel le produit est initialement destiné. *Exemple : Réutilisation de bidon en bac à fleurs*

Valorisation

- **Matière (recyclage)** : Mode de traitement de déchets visant à leur utilisation en substitution à d'autres matières ou substances selon trois procédés :
 - le recyclage matière et organique : le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit ;
 - la fabrication de combustibles solides de récupération (CSR) ;
 - le remblaiement de carrières , réalisé avec apport de déchets inertes
 Exemple : Valorisation matière (recyclage) de déchets métaux en matière première métaux
- **Energétique** : Mode de traitement de déchets visant à utiliser leur pouvoir calorifique en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.
 Exemple : Valorisation énergie de déchets bois par incinération

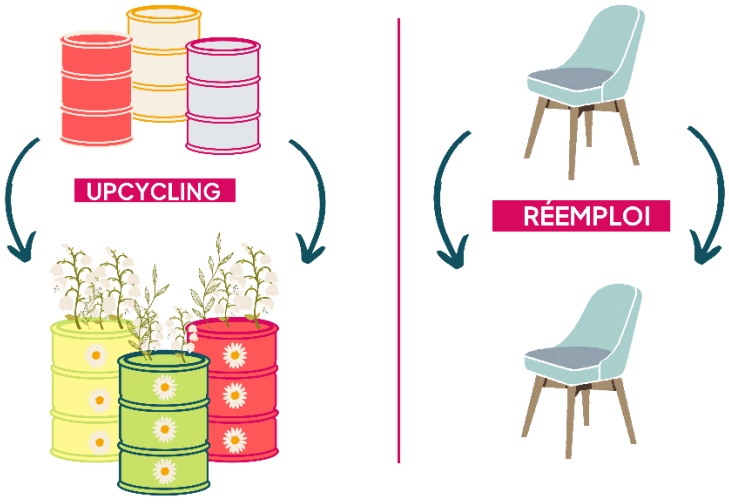


Figure 1 – Réutilisation (upcycling) et réemploi

Déchets non dangereux inertes (DNDI), hors terres excavées



Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. Dans le domaine du BTP, les déchets inertes sont principalement des déchets minéraux tels que :

- béton ;
- tuiles et briques ;
- agrégats d'enrobés ;
- déblais ;
- vitrage ;
- etc.

Déchets non dangereux non inertes (DNDNI)



Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services. Cette catégorie de déchets peut comprendre, lorsque ceux-ci ne sont pas identifiés dans une catégorie à part entière, les matériaux suivants :

- ferrailles ;
- métaux non ferreux ;
- papiers-cartons ;
- verre ;
- textiles ;
- bois ;
- plastiques ;
- etc.

Déchets dangereux (DD) :



Déchets toxiques produits par l'industrie dont l'élimination nécessite des précautions particulières vis-à-vis de la protection de l'homme et de l'environnement :

- déchets amiantés
- peintures ;
- colles ;
- solvants ;
- vernis ;
- etc.

1 Introduction

1.1 Présentation du projet

Le projet concerne la réhabilitation du R+1 du bâtiment Montmorency du Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains, ainsi que l'isolation par l'extérieur et le changement des menuiseries de tout le bâtiment.

1.2 Modalités

La charte de chantier vert fait partie des pièces contractuelles du marché de travaux de curage. Elle sera signée par toutes les entreprises intervenant sur le chantier en phase de déconstruction, y compris les co-traitants et sous-traitants de rang 1. Elle manifestera leur engagement à participer à l'amélioration de la protection de l'environnement du chantier et au respect des bonnes pratiques. En complément du présent document, la désignation des référents environnement pour chaque entreprise en lien contractuel direct avec le maître d'ouvrage et leurs sous-traitants de rang 1 et du responsable environnement chantier devra être définie par écrit. En cas de modification des personnes désignées, les documents associés doivent être révisés et rediffusés.

2 Objectifs

2.1 Objectifs de la présente charte

Un chantier respectueux de l'environnement est le prolongement des efforts de qualité environnementale mis en place lors de la conception d'un bâtiment. Si l'on considère le cycle de vie complet d'un bâtiment, la phase chantier, pourtant de courte durée, constitue une source importante de risques d'impacts environnementaux qu'il convient de prendre en compte. L'application de la présente charte de chantier à faible impact environnemental, dit « Chantier Vert », vise à limiter ces nuisances aux bénéfices des riverains, des ouvriers et de l'environnement.
Les objectifs sont les suivants :

- Rappel des obligations réglementaires ;
- Limiter les risques sur la santé des ouvriers ;
- Limiter les risques et nuisances causés aux riverains du chantier ;
- Limiter les pollutions de proximité lors du chantier ;
- Limiter la quantité de déchets mis en décharge et promouvoir la valorisation matière et énergie des déchets ;
- Economiser les ressources (eau et énergie) ;
- Limiter les impacts sur la biodiversité.

Cette charte de chantier propre concerne tous les acteurs du bâtiment : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, architecte, entreprise générale, sous-traitants et éliminateurs de déchets. Chaque entreprise est garante de la bonne tenue du chantier.
La hiérarchisation des produits et matériaux de déconstruction et construction devra respecter une organisation pyramidale telle que décrite ci-dessous.

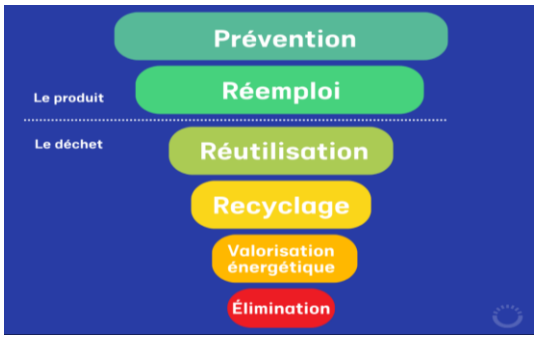


Figure 2 – Hiérarchie des modes de traitement

2.2 Objectifs de valorisation

Sur le projet, l'objectif de valorisation est donné par typologie de déchets selon les modalités des 8 flux réglementaires d'après le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 et l'entrée en vigueur du 8ème flux (textiles) au 1er janvier 2025.

Objectif de valorisation	Phase déconstruction	Déconstruction	
		Globale	Matière
Déchets non dangereux inertes (DNDI) :	- Béton - Autre DI hors plâtre et menuiseries	**90 %**	**90 %**
Déchets non dangereux inertes (DNDI)	Plâtre	**70 %**	**70 %**
Déchets non dangereux non inertes (DNDNI) :	Menuiseries	**80 %**	**80 %**
Déchets non dangereux non inertes (DNDNI) :	- Papier & carton - Métaux - Bois - Plastiques - Textiles - Autres DIB	**70 %**	**60 %**
Déchets dangereux (DD)	- Aérosols - Bois traité - Huiles - Solvants et peintures - Tubes fluorescents - etc.	**-**	**-**

Tableau 1 – Objectifs de valorisation global et matière par typologie de déchets

La justification se fait à l'aide des bordereaux de suivi des déchets (BSD) obligatoire pour 100% des déchets, afin d'assurer une traçabilité totale. **L'ensemble des déchets de chantier de construction devront donc être pesés. Tous les déchets devront être placés dans des bennes dédiées au chantier pour pouvoir assurer cette traçabilité.**
Une attention particulière devra être portée sur le recyclage du plâtre et des menuiseries.
Les BSD devront être transmis de manière régulière au BET Environnement, y compris les BSD obligatoires reportés sur Trackdéchets.

2.3 Réemploi

Toute initiative de l'entreprise pour réemployer des matériaux ex situ est valorisée. Dans ce cas, la traçabilité des matériaux sera également assurée.

3 Organisation

3.1 Répartition des rôles

La réussite de l'opération et le bon déroulement du chantier sont soumis à une bonne préparation avant le début des travaux.
L'entreprise de curage désignera un référent environnement qui aura la charge de la mise en place des bennes de déchets, de contrôler le bon tri par typologies, et d'assurer le suivi de l'évacuation de ceux-ci. Le référent désigné devra veiller au respect des exigences définies par la présente charte pour l'ensemble des intervenants, assurer la tenue à jour des suivis de consommations d'eau et d'énergie et des suivis de gestion des déchets de chantier.

3.2 Information des riverains

L'information des riverains du chantier est du ressort du maître d'ouvrage. Une information permanente sera affichée sur la démarche environnementale du chantier et l'organisation du chantier.

3.3 Document à remettre dans le cadre de la réponse à l'appel d'offre

L'entreprise en charge du lot curage devra fournir le SOGED dans le cadre de son offre selon la trame imposée en annexe, ou à minima en préparation de chantier.

3.4 Préparation du chantier

Lors de la définition du PIC (Plan Installation Chantier), seront définies et délimitées les différentes zones affectées aux :

- Stationnements des véhicules des compagnons (de préférence dans l'emprise du chantier si le site le permet) ;
- Base vie des compagnons ;
- Espaces de stockage des bennes et tri des déchets de construction ;
- Schéma de circulation des véhicules du chantier ;

Lors de la préparation de chantier :

- Des clôtures seront disposées sur la totalité du périmètre du chantier.
- Les circulations des engins de chantier et des véhicules des compagnons seront organisées et planifiées sur la journée, en dehors des heures de pointe, pour une bonne gestion des flux (éviter le maximum d'attente).
- Une identification préalable des sources sonores ayant un impact sur les riverains permet de mener à bien une stratégie de réduction des nuisances. La préparation du chantier et la planification des opérations bruyantes doivent être étudiées le plus possible en amont.
- Des systèmes de comptage de l'eau et de l'énergie seront mis en place pour suivre la consommation du chantier et des cantonnements.

4 Synthèse des prescriptions environnementales

Exigences	Responsable	Phase
Organisation du chantier		
Fourniture du SOGED	Entreprise de curage	DCE/ACT
Désigner les Référents Environnement.	Entreprise de curage	Préparation
Organiser les flux de circulations pendant toute la durée du chantier.	OPC Entreprise de curage	Préparation
Transmission du PIC complet	Entreprise de curage	Préparation
Diffuser le PIC aux membres du projet et le communiquer aux entreprises	MOE	Préparation
Mettre en place la signalétique (déchets, circulations, flux, etc.) et l'affiche de présentation du projet à l'entrée du chantier.	MOA OPC Entreprises	Démarrage
Dispositions de réduction des consommations d'eau sur chantier	Entreprise de curage	Préparation + Chantier
Dispositions de réduction des consommations d'électricité sur chantier	Entreprise de curage	Préparation + Chantier
Image du chantier		
Affichage à l'entrée du chantier	MOA	Démarrage
Information des riverains	MOA OPC Entreprise de curage	Préparation
Enregistrer et traiter les éventuelles plaintes des riverains.	OPC Entreprise de curage	Chantier
Nettoyage du chantier	Entreprise de curage	Chantier
Respect du PIC	Entreprise de curage	Chantier
Gestion des déchets de construction		
	Entreprise de curage	

Exigences	Responsable	Phase
Tri 8 flux des déchets sur chantier ou hors site. Vérifier les bennes présentes sur site en fonction du phasage.	Entreprises OPC	Démarrage + Chantier
Suivi de la bonne mise en œuvre du SOGED.	BET HQE	Chantier
Respect du tri des déchets. Respect des zones de stockage définies au PIC.	Entreprise de curage	Chantier
L'abandon, l'enfouissement ou le brûlage de déchets est formellement interdit.	Entreprise de curage	Chantier
Habilitations des centres de traitement pour tout type de déchet.	Entreprise de curage	Préparation
Bilan trimestriel de valorisation des centres de traitement pour tout type de déchet.	Entreprise de curage	Chantier - 1/trimestre
Transmission des BSD + bons d'enlèvement des bennes.	Entreprise de curage	Chantier - 1/mois
Transmission des taux de valorisation (matière & énergie) des bennes.	Entreprise de curage	Chantier - 1/mois
Traçabilité des déchets dangereux sur Trackdéchets	Entreprise de curage	Chantier - 1/mois
Nuisances sonores		
Tâches bruyantes identifiées et regroupées.	Entreprise de curage	Démarrage + Chantier
Choix des horaires de travaux bruyants pour limiter les nuisances sonores. Communication avec les riverains si besoin.	Entreprise de curage	Chantier
Utiliser des équipements, procédés et machines réduisant le bruit.	Entreprise de curage	Chantier
Pollutions de l'air, des eaux et des sols		
Aucun rejet directement dans le sol ou les réseaux d'assainissement.	Entreprise de curage	Chantier
Etiquetage réglementaire des cuves / fûts / bidons et des pots.	Entreprise de curage	Chantier
Arroser par temps sec pour éviter la poussière.	Entreprise de curage	Chantier
Utiliser systématiquement un aspirateur en cas de découpe et ponçage.	Entreprise de curage	Chantier
Précautions prises lors du ravitaillement des engins de chantier en fluides et carburants : privilégier une surface imperméabilisée.	Entreprise de curage	Chantier
Couvrir les bennes et poubelles de bâches et/ou couvercle pour éviter l'envol des déchets légers et poussières.	Entreprise de curage	Chantier

Exigences	Responsable	Phase
Limiter la vitesse des véhicules sur le chantier.	Entreprise de curage	Chantier
Couper les moteurs des véhicules à l'arrêt.	Entreprise de curage	Chantier
Stocker les produits polluants sur des bacs de rétention couverts et surélevés.	Entreprise de curage	Chantier
Transmettre les FDS des produits dangereux.	Entreprise de curage	Démarrage + Chantier
Consommations d'eau et d'énergie		
Sensibilisation des compagnons aux bonnes pratiques de réduction des consommations eau et énergie	Entreprise de curage	Préparation
Vérification de la bonne mise en place des dispositions de réduction des consommations d'eau et d'électricité	AMO HQE Entreprise de curage	Préparation + Chantier
Réemploi ex situ		
Réalisation des éventuels tests de dépose	Entreprise de curage	Préparation
Dépose soignée selon méthodes validées en amont.	Entreprise de curage	Chantier
Traçabilité des matériaux de réemploi	Entreprise de curage	Chantier

AMSTEIN + WALTHERT

5 Signatures

Maître d'Ouvrage	Nom du signataire	Signature

Assistant Maître d'Ouvrage	Nom du signataire	Signature

Maîtrise d'œuvre	Nom du signataire	Signature

Bureaux d'études	Nom du signataire	Signature

Entreprises	Nom du signataire	Signature

AMSTEIN + WALTHERT

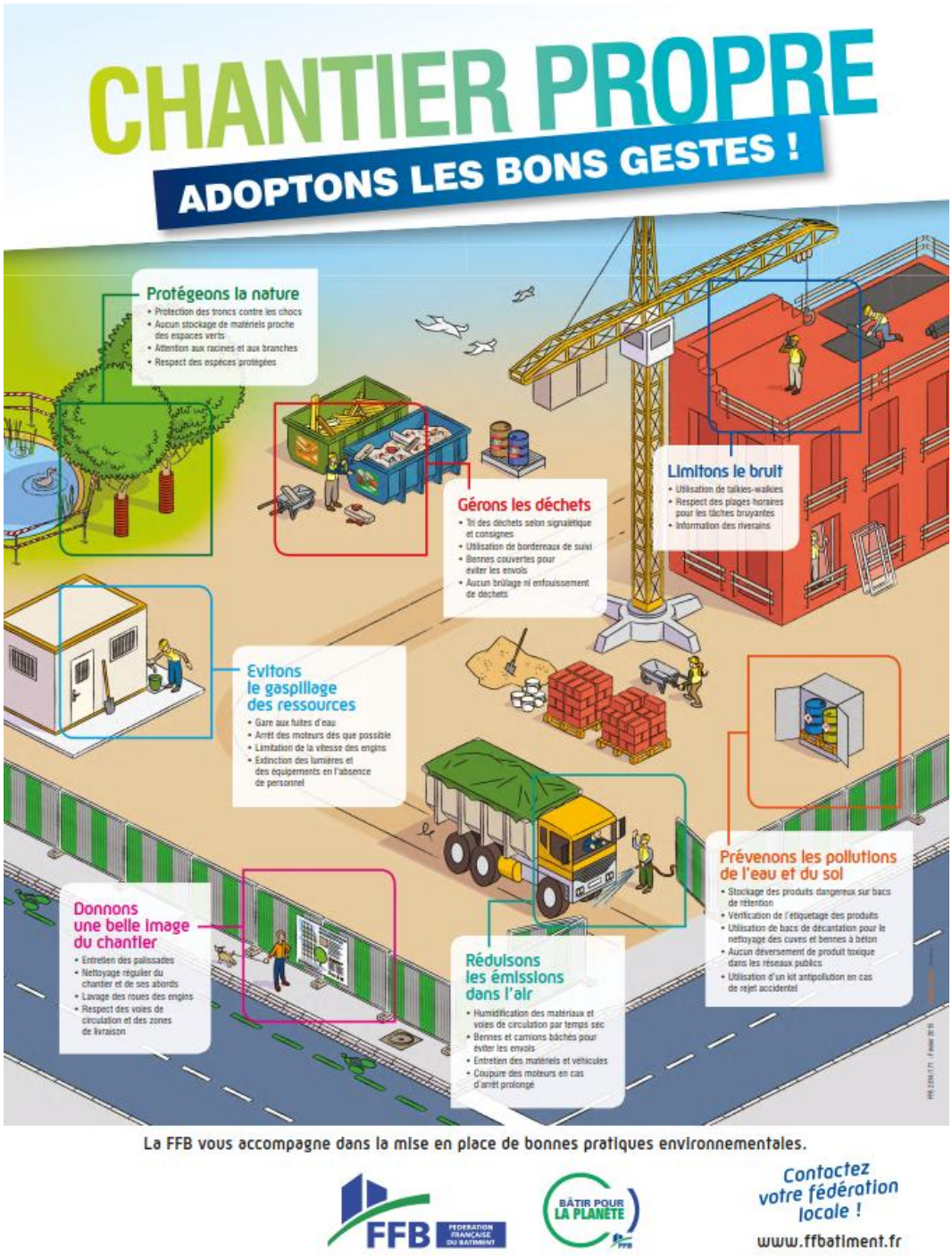
Entreprises	Nom du signataire	Signature

Amstein + Walthert SAS, Besançon, 17 rue de Blanchot, F-25770 Serre Les Sapins
Téléphone +33 4 78 95 29 69, amstein-walthert.fr

6 Annexes

6.1 Communication

Cette affiche de la FFB peut être imprimée et affichée sur le chantier. Ci-dessous un rappel des classifications déchets. Les pictogrammes sont en téléchargement gratuit sur le site de la FFB : https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/pictos-dechets.html



AMSTEIN + WALTHERT

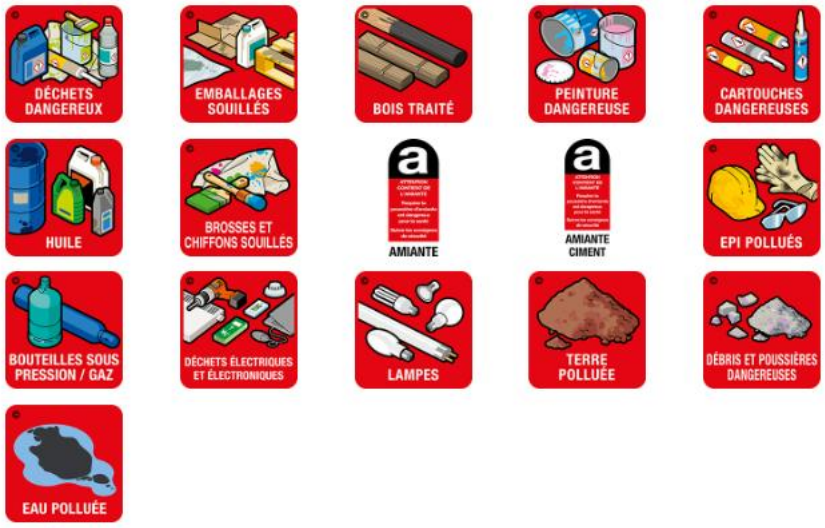
Déchets inertes



Déchets non dangereux, non inertes



Déchets dangereux



Amstein + Walthert SAS, Besançon, 17 rue de Blanchot, F-25770 Serre Les Sapins
Téléphone +33 4 78 95 29 69, amstein-walthert.fr

6.2 Exemple de Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD)

Comment remplir ce document ?

Ce bordereau doit être rempli et signé par l'entreprise ayant réalisé les travaux.
Deux cas de figure sont possibles :

- Si les déchets proviennent d'un seul chantier, remplissez le Tableau 2 en indiquant la **quantité exacte** par typologie de déchets et cochez la case « Pesée ».
- Si les déchets sont stockés dans une benne commune à plusieurs chantiers, remplissez le Tableau 2 en indiquant la **quantité estimée** par typologie de déchets et cochez la case « exam visuel / ratio de la benne dépôt », en précisant le pourcentage de déchets de cette benne correspondant au chantier faisant l'objet de ce bordereau.

Dans les deux cas, joindre obligatoirement à ce bordereau les justificatifs associés à savoir :

- Le bon d'enlèvement des bennes précisant le poids de la benne évacuée
- Le taux de valorisation par typologie de déchets du centre de traitement des déchets (à récupérer auprès du centre de traitement des déchets)

AMSTEIN + WALTHERT

Informations

Maître d'ouvrage

Dénomination du maître d'ouvrage :	
Adresse :	
Contact :	
Tél / Email :	
SIREN :	
Nom du chantier :	

Entreprise

Raison sociale de l'entreprise :	
Adresse :	
Contact :	
Tél / Email :	
SIREN :	

Collecteur-Transporteur

Raison sociale de l'entreprise :	
Adresse :	
Contact :	
Tél / Email :	
SIREN :	
Date d'expédition des déchets :	

Installation de traitement des déchets

Raison sociale de l'entreprise :	
Adresse :	
Contact :	
Tél / Email :	
SIREN :	
Date de réception des déchets :	

Quantitatifs (auto-déclaration)

☐ Déchets de déconstruction ☐ Déchets de construction
Pour la période du …. / …. / …. au …. / …. / ….

Typologie de déchets	Quantité (t)	Méthode d'estimation (au choix)		% de valorisation	
		Examen visuel ? Ratio d'une benne dépôt ?	Pesée ?	Energie	Matière
Papiers/Cartons					
Bois					
Déchets inertes[1]					
Métaux					
Verres					
Textiles					
Plastiques					
Plâtres					
Autres (à détailler) :					

Tableau 2 - Quantitatifs par typologie

Modes de preuve

Sont à joindre obligatoirement en complément du bordereau de suivi des déchets pour justificatifs :

- Le **bon d'enlèvement des bennes** précisant bien le POIDS de la benne évacuée
- Le **taux de valorisation par typologie de déchets du centre de traitement des déchets** (à récupérer auprès du centre de traitement des déchets)

[1] *Définition des déchets inertes dans le paragraphe Erreur ! Source du renvoi introuvable.*

6.3 Trame SOGED

La trame de Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets du chantier (SOGED) est à compléter par toutes les entreprises.

Le schéma d'organisation et de gestion des déchets ou SOGED décrit l'organisation technique de la gestion des déchets. Il s'agit d'un document dans lequel sont précisément décrites les mesures prises pour une bonne gestion des déchets (responsable « déchets », sensibilisation personnel, tri prévu, logistique, traçabilité, filières de valorisation ou d'élimination).
Le SOGED est donc un document de référence à tous les intervenants du chantier et traite spécifiquement de la gestion des déchets.

A renseigner par l'entreprise

Informations relatives à l'opération	
Opération : Réhabilitation du R+1 du bâtiment Montmorency du Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains et rénovation thermique Maitrise d'Ouvrage : Groupement Hospitalier de Territoire Côte-d'Or Haute-Marne BET QEB : Amstein + Walthert Démarche environnementale du projet : - Confort d'été - Démarche de qualité d'air intérieur - Limitation des consommations d'énergie - Limitation de l'impact environnemental - Chantier vert Eléments contractuels liés aux objectifs environnementaux du projet : - Prescriptions environnementales - Charte chantier Vert	
Thématiques	**A RENSEIGNER par l'entreprise**
Référent Environnement Chantier *Préciser les coordonnées du référent chantier Vert (suivi du chantier, de la gestion et traçabilité des déchets, etc.).* *Doit être présent durant toute l'intervention de l'entreprise et assurer le respect de la charte pour son entreprise et ses sous-traitants*	

Actions de sensibilisation des compagnons *Préciser type d'intervention, fréquence, contrôles, preuves, dispositions pour le nettoyage du chantier…*	
Actions de réduction de la production de déchets *Décrire les actions prévues : calepinage, préfabrication, réutilisation, palettes consignées, utilisation des filières de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs)…*	
Actions concernant la gestion des nuisances et des pollutions	

Pour le lot GO, action pour le respect des exigences sur la base vie	
Identification des déchets produits sur le chantier par typologies et estimation de la quantité par typologies	
Méthodologie concernant le tri des déchets du chantier	

Type de déchet	Type de benne	Volume de la benne	Phases de chantier nécessitant la benne	Centre de traitement

Traçabilité et registre des déchets *Précisez l'organisation de l'entreprise prévue afin d'assurer :* • *Une traçabilité des flux sortant du chantier **avec pesée*** • *la tenue du registre obligatoire (arrêté du 29 février 2012)* • *la traçabilité des terres excavées* • *la traçabilité des déchets dangereux* *Les réponses de l'entreprise doivent notamment porter sur les aspects :* • *Organisationnel,* • *Documentaire,*	